

1.10

Le SANS-ATOUT INUSITÉ

(25-04-29)

Cette convention, selon sa conception, ne peut pas être déclarée en situation d'ouverture; il s'agit toujours et uniquement d'une SURENCHÈRE D'OUVERTURE. Ce qui la caractérise, c'est le fait qu'elle peut se présenter dans cinq contextes différents qui ont cependant un *dénominateur commun* pour permettre son identification. Il y a donc une seule convention quand on parle du *Sans-Atout Inusité* pour les deux mineures.

On peut définir la Surenchère d'ouverture à SANS-ATOUT INUSITÉ de la manière suivante.

PRINCIPE 1.10:1 DÉFINITION du SANS-ATOUT INUSITÉ

Il s'agit d'une enchère défensive (SURENCHÈRE D'OUVERTURE) artificielle décrivant la possession de deux suites valables en mineure qui s'annonce par une déclaration à SANS-ATOUT dans un contexte inusité, ce qui permet de faire la différence avec une description à Sans-Atout naturel.

Même s'il y a une seule enchère en mineure annoncée par les opposants, cela n'invalide pas la convention et ce sont quand même les 2 mineures qui sont garanties. En cas de fit en mineure adverse, une *Première enchère défensive* à Sans-Atout au niveau 2 serait une Réouverture à Sans-Atout, donc naturelle.

La difficulté de ce concept réside plus dans l'identification de son contexte spécifique que dans sa signification. Son intérêt réside dans son potentiel descriptif quand on y associe un système de réponse efficace. Le système enseigné a transformé cette "ancienne" convention en une véritable stratégie offensive.

Voici d'abord les exigences qui, étant donné qu'elles sont relativement simples, vont permettre de transformer cette convention en **contre-attaque** au lieu de servir, comme à l'ancienne, d'écran de fumée pour brouiller les communications.

**PRINCIPE 1.10:2 EXIGENCES POUR UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE
À SANS-ATOUT INUSITÉ**

Une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout dans un CONTEXTE INUSITÉ affirme :

- **un pointage minimum de 12 points (HL), ou 10-11 HL si le joueur a déclaré *Passe* au premier tour,**
- **la présence de deux suites mineures au moins *QUATRIÈMES SPÉCIFIÉES*, ou leur *Équivalence*.**

COROLLAIRE #1:

Il n'y a PAS DE LIMITE SUPÉRIEURE pour cette déclaration parce qu'il s'agit d'une Surenchère d'ouverture non Standard.

COROLLAIRE #2:

Lorsque les opposants annoncent une couleur mineure, il faut continuer de garantir la possession de deux couleurs spécifiées en mineure; sinon cela va entraîner plus de confusion que de précision et aussi parce qu'il est possible de récupérer les mains ayant une suite mineure et une suite Majeure par le Contre d'appel et le Cue-Bid de Surenchère.

Il ne faut pas oublier que toutes les Surenchères d'ouverture non Standard, *sauf s'il y a eu évidemment un Passe en entrée de jeu*, décrivent un pointage dont la limite supérieure est NON DÉFINIE.

Ainsi, il est plausible d'utiliser une "défense" autre que la **Surenchère d'ouverture à la couleur** (Standard) pour décrire la possession d'un pointage pouvant même dépasser celui d'une main maximale, soit 21 points.

IMP : LE CONCEPT DE COULEUR SPÉCIFIÉE ET L'ÉQUIVALENCE A MIS AU RANCART L'IDÉE QU'IL FAUT UN FIT À 9 CARTES EN MINEURE POUR AVOIR LE MÊME RENDEMENT QU'UN FIT À 8 CARTES EN MAJEURE.

1.10 Le Sans-Atout Inusité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce vieux concept, malgré sa logique et son but louable, complique l'Évaluation et les systèmes de réponses à tel point qu'il fait perdre toute rentabilité à ce concept ainsi qu'à l'ensemble des règles et conventions.

Ce qui importe c'est d'avoir des descriptions précises émanant de règles et conventions précises. C'est pourquoi, il est préférable d'exiger 2 suites quatrièmes spécifiées ou Équivalentes que d'exiger 10 cartes en mineure et accorder de l'importance aux suites courtes. Bref, se concentrer sur une vraie Évaluation va augmenter l'incidence de la convention toute en étant plus précis et performant grâce à l'instauration d'un système de réponse concis et efficace.

Pour mieux visualiser ce qui vient d'être dit, voici quelques exemples de mains rencontrant les exigences **minimales** pour pouvoir être décrites par une enchère à *Sans-Atout Inusité* au **premier tour** des enchères ou après avoir Passé avec une main *disqualifiée de force*.

Ex. 1.10:1 Mains classiques et pointage minimum pour le Sans-Atout Inusité

a)	10 9 7 2 A D 8 7 R D 5 4 3	b)	10 5 7 R V 9 8 4 R D 5 4	c)	A --- D 10 9 8 6 4 D 10 9 8 4 2
-----------	-------------------------------------	-----------	-----------------------------------	-----------	--

Commentaires :

- a)** Il y a 11 PH et 1 PL = 12HL; une couleur quatrième et une cinquième toutes deux spécifiées. Il faut au moins un couleur cinquième spécifiée pour ouvrir avec 12 HL au premier tour.
- b)** Il y a 10 PH et 3 PL = 13 HL; une suite quatrième Équivalente (1 GH + 1 pH + 1 carte supp.) à Carreau et une quatrième spécifiée à Trèfle. Cette main n'aurait pas pu ouvrir ou faire une défense de premier tour Standard avec 12 HL car il n'y a pas de suite cinquième spécifiée.

1.10 -163

Chapitre 1 : Ouverture et la Première enchère défensive

par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

1.10 Le Sans-Atout Inusité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Il y a 10 PH et 4PL = 14 HL; quand le GH est la Dame, il faut 2 pH et 2 cartes supplémentaires pour équivaloir une suite quatrième spécifiée. Cette main d'exception peut être rationalisée objectivement avec les exigences tels que requises et cela devrait être le plus souvent rentable grâce au système de réponse associé.

Avec des mains semblables, lorsque les enchères sont ouvertes en premier par les opposants, il demeure possible d'entrer dans les enchères au premier tour s'il y a un contexte inusité reconnaissable.

**

Les trois exemples ci-dessous représentent la **limite inférieure** à respecter pour une Surenchère à Sans-Atout Inusité au **deuxième tour** d'enchères, c'est-à-dire après avoir Passé avec une main *disqualifiée de justesse* et détenant 2 suites quatrièmes spécifiées ou Équivalentes ainsi que 10-11 HL.

Ex. 1.10:2 Sans-Atout Inusité après avoir *Passé* en entrée de jeu

a)	---	b)	V 10 4	c)	---
	9 7		8		---
	R 9 8 7 3 2		R V 8 7 6		R 10 9 8 6 4
	R D 5 4 3		R D 9 8		D 10 9 8 4 3 2

Commentaires :

- a) Il y a 8 PH et 3 PL = 11HL, avec une couleur quatrième Équivalente (1 GH + 1 pH + 1c. supp.) et une autre suite cinquième spécifiée. Après un *Passe* d'emblée (ou *en entrée de jeu*), cette main disqualifiée de justesse peut être annoncée au niveau 1 ou 2 au tour suivant s'il y a un contexte Inusité pour le Sans-Atout.
- b) Il y a 11 PH (dont le Complément) et 1 PL = 12 HL, avec une suite quatrième Équivalente (1 GH + 1 pH + 1 c. supp.) à Carreau et une quatrième spécifiée à

1.10 -164

Chapitre 1 : Ouverture et la Première enchère défensive

par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

1.10 Le Sans-Atout Inusité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Trèfle. Cette main n'aurait pas pu ouvrir ou faire une défense (*surenchère d'ouverture*) de premier tour Standard avec 12 HL car il n'y a pas de suite cinquième spécifiée.

- c) Il y a 6 PH et 5 PL = 11 HL, avec 2 couleurs (spécifiées) cinquièmes Équivalentes; quand le GH est la Dame, il faut 2 pH et 2 cartes supplémentaires pour équivaloir une suite cinquième spécifiée. Cette main devait être disqualifiée de justesse (d'emblée) mais elle peut être recycler au deuxième tour idéalement par une surenchère à Sans-Atout Inusité si le contexte le permet; sinon il faut l'annoncer comme un *main faible* par une Surenchère d'ouverture à saut au niveau 2 à Carreau, ou à Trèfle, si cela est possible car la main ne possède pas 10-11 points non perdants (PNP).

On peut constater que la Surenchère d'ouverture (*défense*) à SANS-ATOUT INUSITÉ pour les **2** mineures représente une description efficace pour les mains **bicolores** en mineure dont l'incidence a été augmentée grâce à des principes logiques cohérents avec les règles de bases.

En effet, il faut bien remarquer qu'il n'est pas du tout nécessaire d'accorder des points aux courtes (singleton ou chicane) lorsque l'on fait une **Évaluation** en utilisant le concept du *COMPLÉMENT* et de *COULEUR SPÉCIFIÉE*.

Bref, il est possible d'utiliser cette défense tout en respectant les principes logiques de l'Évaluation. Il n'est plus question de faire un Évaluation subjective en attribuant des points de courte sans avoir déterminé l'issue du contrat parce que cela cause des échecs coûteux en l'absence de fit et rend les communications aléatoires et source de mésentente .

**

Voyons comment on peut éviter d'utiliser à tort cette convention quand l'on se retrouve en défensive d'enchères.

1.10 -165

Chapitre 1 : Ouverture et la Première enchère défensive

par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

Ex. 1.10:3 Mains inaptes pour le Sans-Atout Inusité

a)	---	b)	10	c)	R
	R 7		A R 9		D V 10
	R 8 7 5 3 2		R 10 8 7		R 9 7 6 4
	R V 5 4 3		D 10 9 8 5		A R D 9

Commentaires :

- a)** Il y a 10 PH et 1 PL = 11HL, avec une couleur cinquième spécifiée à Trèfle. La couleur Carreau a 6 cartes mais ne peut pas être considérée comme une suite quatrième Équivalente (il faut 1 GH + 1 pH + 1c. supp.). Cette main ne répond pas aux exigences qui sont claires et ne font pas appel à la subjectivité. Il y a effectivement un Roi à demi perdant et seulement 6 PNP. Cette main doit être *Passé* au deux premiers tours.
- b)** Il y a 13 PH (dont le Complément) et 1 PL = 14 HL, avec 2 suites **troisième Équivalente**. Cette main pourrait ouvrir les enchères à *1 Carreau* ou faire une défense (*surenchère d'ouverture*) de premier tour Standard à *Trèfle au niveau 2* (la couleur est cinquième robuste). Les exigences déclassent cette main pour une annonce à Sans-Atout Inusité même si le contexte se présentait.
- c)** Il y a 18 PH et 1 PL = 19 HL, avec une couleur spécifiée quatrième à Trèfle et suite cinquième anonyme à Carreau. Cette main pourrait ouvrir les enchères à *1 Carreau* ou faire une défense (*Surenchère d'ouverture*) de premier tour Standard à **Trèfle au niveau 1 seulement**. Par contre, une Surenchère d'ouverture par Contre d'appel et par Cue-Bid serait éventuellement possibles. Cependant, une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité n'est pas valable pour cette main.

On peut voir que l'analyse des valeurs dans une main se doit d'être basée sur des paramètres concrets qui prennent en compte à la fois le pointage et la distribution. Donc, les points de Longueur, le Complément et le concept de couleur spécifiée.

1.10 Le Sans-Atout Inusité
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le contexte de Sans-Atout Inusité peut se retrouver dans de nombreuses situations d'enchères. Il faut donc regrouper l'ensemble des contextes inusités dans un certain nombre de catégories spécifiques situations.

Il y a cinq principales catégories de situations d'enchères où une surenchère d'ouverture à Sans-Atout ne peut avoir de sens logique.

PRINCIPE 1.10:3 LES CINQ CONTEXTES POUR UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT INUSITÉ

Le contexte d'une *PREMIÈRE ENCHÈRE* à SANS-ATOUT par l'équipe défensive est INUSITÉ quand la Surenchère d'ouverture est annoncée :

1: à saut au niveau 2.

AU NIVEAU 1 OU 2 SANS SAUT,

2: au deuxième tour, après avoir déclaré *Passe*.

3: après un Fit en Majeure adverse.

4: après une enchère à Sans-Atout par un des adversaires.

5: après une Ouverture Forte adverse.

Corollaire :

Toute OUVERTURE ou SURENCHÈRE D'OUVERTURE À 3 SA avec ou sans saut dans une contexte Inusité, ou non, correspond toujours à la convention **3 SA inusité pour une seule mineure, aussi appelée **3 SA FAIBLE**.**

1.10 -167

1.10 Le Sans-Atout Inusité
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il y a donc deux façons de décrire de longues suites mineures en employant une enchère à Sans-Atout. Le système enseigné a simplifié l'identification des ces deux catégories d'enchères qui ont leur importance.

En termes concis, il y a le **Sans-Atout Inusité** usuel et bien connu qui :

- est exclusivement une Surenchère d'ouverture (donc, une défense),
- peut survenir dans 5 contextes spécifiques,
- peut être annoncé uniquement au niveau 1 ou 2 à Sans-Atout,
- décrit toujours deux suites de couleurs mineures quatrièmes spécifiées ou Équivalente,
- affirme un pointage d'ouverture (13 HL) avec une limite supérieure indéfinie; sauf s'il y a eu un *Passe d'emblée* évidemment (10-11 HL).

Et le 3 SA *faible* ou 3 SA **Inusité pour 1 mineure** qui correspond à :

- toute enchère à 3 SA dans un contexte d'Ouverture ou une Surenchère d'ouverture,
- une description d'une longue suite pour 1 mineure,
- un pointage minimum.

Cette convention est présentée au **sous-thème 1.9.3** et explicitée en détails avec son système de réponse au **CHAPITRE 11**.

Examinons séparément chacun des cinq contextes Inusités du Sans-Inusité pour deux mineures.

1.10.1 UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À 2 SA À SAUT

Cette première catégorie est la plus facile à reconnaître mais il faut bien réaliser que cela vaut uniquement pour une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout dont le saut peut se “voir” au **niveau 2**.

Voici trois types de situations d'enchères correspondant à cette catégorie.

Ex. 1.10.1 1^{er} contexte: Sans-Atout à Saut au niveau 2

	1	2	3	4	
:1	Passe	1 Co	2 SA	...	= <i>Inusité</i>
:2	1 Tr	2 SA	...	...	= <i>Inusité</i>
:3	1 Tr	Passe	1 Co	2 SA	= <i>Inusité</i>

Commentaires :

- :1 C'est l'exemple le plus classique. Une ouverture adverse en Majeure au niveau 1 suivie d'une déclaration à Sans-Atout en défensive d'enchères à saut au niveau 2.
- :2 La Surenchère d'ouverture à saut à 2 SA exprime toujours la possession de suite spécifiée au moins quatrième dans les **deux mineures**.
- :3 Même s'il y a une seule mineure qui est annoncée par l'adversaire et qu'il y a contexte pour le Sans-Atout Inusité, la convention est maintenue. S'il y avait deux couleurs mineures annoncées ou un fit en mineure, une déclaration à Sans-Atout correspondrait à une Réouverture à Sans-Atout naturelle. Même s'il est possible de jouer «LES DEUX COULEURS INFÉRIEURES ANNONCÉES», cela cause plus de problèmes que d'efficacité et il est possible de récupérer très souvent et avec plus de précision ces mains avec le Contre d'appel ou le *Cue-Bid de Surenchère Néron*.

1.10.2 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT APRÈS AVOIR PASSÉ,

Cette catégorie est aussi très facile à reconnaître. C'est le fait d'avoir déclaré **Passe** qui rend évident le côté **inusité** de ce contexte.

La déclaration *Passe* peut survenir soit en *entrée de jeu* ou soit *après ouverture adverse*. Par conséquent, un **saut d'enchères devient inutile**.

Ces deux conditions de «*Passe*» peuvent décrire un Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité mais le joueur qui désire faire une telle déclaration (qui ne peut avoir 13 points ou 12 points et une couleur cinquième spécifiée) doit compenser la carence de 1 ou 2 points par la présence d'une **chicane** ou de **deux doubletons**

Ex. 1.10.2 2^{ième} contexte: Sans-Atout après avoir Passé

	1	2	3	4	
:1	Passe 2 SA	1 Pi ...	Passe ...	2 Pi ...	= Inusité
:2	Passe 1 SA	1 Ca ...	Passe ...	1 Pi ...	= Inusité
:3	1 Co Passe	Passe 2 SA	2 Co ...	Passe ...	= Inusité
:4	Passe 1 Co	Passe Passe	1 Tr Passe	Passe 1 SA	= Inusité
:5	Passe Passe	1 Ca Passe	Passe 2 SA	2 Ca ...	= ?

1.10 -170

Commentaires :

- :1** Le joueur #1 a *Passé d'emblée* parce que son pointage était insuffisant pour un ouverture et qu'il a respecté le principe voulant qu'il est interdit de compter des points pour les couleurs courtes pour ouvrir les enchères. Au deuxième tour, parce que son partenaire a eu l'opportunité de s'exprimer et que les adversaires ont dévoilé leur jeu, il devient pertinent de reconsidérer sa main qui est fortement débalancée en mineures avec seulement 10 à 11 HL.
- :2** Cet exemple illustre tout simplement qu'il est possible de déclarer une *Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité au niveau 1* sans risques de confusion parce que le défenseur a déclaré *Passe* au préalable.
- :3** Cette fois, il y a eu un *Passe après ouverture adverse* suivi d'une surenchère d'ouverture à Sans-Atout **au niveau 2** (sans saut), il s'agit d'un **contexte Inusité** sans contredit. Le joueur qui a *Passé* doit posséder deux suites mineures spécifiées ou équivalentes mais son pointage ne peut excéder **11 points** sinon il aurait pu faire une surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité à saut au premier tour.
- :4** Un joueur qui *Passe après ouverture adverse* peut très bien avoir une main d'ouverture impossible à déclarer au premier tour, c'est-à-dire une **MAIN DISQUALIFIÉE DE FORCE**. La surenchère d'ouverture à Sans-Atout au **niveau 1** dans le contexte d'un **Passe après ouverture adverse** associé à un contexte d'un **RÉVEIL DES ENCHÈRES** demeure une surenchère à Sans-Atout Inusité. Le pointage peut osciller de 10-11 HL à 13-15 HL car la main peut avoir été disqualifiée au premier tour à cause de l'absence d'une couleur cinquième et de la présence de cartes dans la couleur d'ouverture adverse (avec un meilleur pointage, la main aurait pu être annoncée à Sans-Atout naturel).
- :5** Le deuxième défenseur a déclaré un *Passe obligé* et peut donc posséder un pointage pouvant être très élevé. Il y a un fit en mineure chez les opposants, **il ne peut y avoir de contexte Inusité** car il est illogique que le défenseur #2 désire jouer dans

l'atout adverse. Donc, il faut prioriser la logique naturelle. Ici, Au deuxième tour, le défenseur annonce une main disqualifiée de force de 17 HL ayant des arrêts suffisants dans le Carreau adverse. Ce genre de situation est relativement courant surtout quand des adversaires aiment ouvrir avec un pointage inférieure à la norme. Il faut donc savoir récupérer notre jeu.

1.10.3 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT SUR UN FIT EN MAJEURE

Cette troisième catégorie de situations d'enchères possède aussi une caractéristique rendant très facile son identification. C'est la déclaration d'un **fit en Majeure** chez l'équipe adverse.

Ex. 1.10.3 3^{ème} contexte: Sans-Atout sur un Fit en Majeure

	1	2	3	4
:1	1 Co	Passe	2 Co	2 SA = Inusité
:2	1 Co <u>2 Pi</u>	Passe 2 SA	1 Pi ...	Passe ... = Inusité
:3	1 Tr 2 Co	Passe Passe	1 Co Passe	Passe 2 SA = Inusité
:4	1 Co 2 Tr	Passe Passe	1 Pi 2 Co	Passe 2 SA = Inusité
:5	3 Co	Passe	Passe	3 SA = Inusité?
:6	1 Ca 1 Pi	Passe 2 SA	1 Co ...	Passe ... = ?

1.10 -172

Commentaires :

- :1** C'est la situation d'enchères qui est la plus classique pour cette catégorie de *contexte inusité*; le deuxième défenseur déclare à Sans-Atout sans saut après un **fit en Majeure** chez l'équipe adverse.

- :2** Ici, c'est le premier défenseur qui a *Passé obligé* (ou *de force*) au premier tour et qui annonce à SANS-ATOUT INUSITÉ **sans saut**. On peut remarquer qu'il y a double contexte inusité, soit un *Passe* et un fit en Majeure.

- :3** L'ouverture à Trèfle adverse garantit un minimum de 3 cartes mais il y a fit à Coeur par la suite chez les opposants. Il y a bien contexte Inusité qui permet d'affirmer que la surenchère d'ouverture à Sans-Atout est Inusitée et garantit 2 soutiens quatrièmes spécifiée ou Équivalent avec au moins 13 HL.

- :4** Cette fois, l'ouvreur adverse a affirmé une main minimale avec une suite d'au moins 4 cartes à Trèfle. Le répondant adverse a donné le fit à Coeur. Même si l'annonce à Trèfle est au niveau 2, cela n'empêche pas la convention du Sans-Atout Inusité. Il ne faut pas dédoubler cette convention car cela rendrait l'analyse plus compliquée ce qui causerait de la confusion entre les conventions qui s'occupent de récupérer les mains disqualifiées.

- :5** Il n'y a pas de contexte Inusité d'une part et, d'autre part, toute *Première enchère* (Ouverture ou Surenchère d'ouverture) à 3 SA correspond au 3 SA faible ou plus précisément au **3 SA Inusité pour 1 mineure**.

- :6** Il y a contexte de *Passe obligé* donc le défenseur peut avoir une main disqualifiée *de force*. Il est possible d'annoncer au niveau 1 pour annoncer à Sans-Atout Inusité ce qui est plus indiqué car le défenseur peut avoir une main disqualifiée de justesse. Son annonce à saut au niveau 2 affirme donc une Réouverture à Sans-Atout naturelle qui garantit au moins 17 HL et plus.

**

1.10.4 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT APRÈS UNE ENCHÈRE ADVERSE À SANS-ATOUT

Ce contexte représente la situation inusitée par excellence. Il s'applique directement aussi bien après l'Ouverture à 1 SA qu'après une redéclaration à Sans-Atout chez les adversaires.

Ex. 1.10.4 4^{ième} contexte: Sans-Atout après Sans-Atout adverse

	1	2	3	4	
:1	1 SA	Passe	2 SA	...	= <i>Inusité</i>
:2	Passe Passe	Passe Passe	Passe 2 SA	1 SA ...	= <i>Inusité</i>
:3	1 Co	Passe	1 SA	2 SA	= <i>Inusité</i>
:4	1 Ca 1 SA	Passe 2 SA	1 Pi ...	Passe ...	= <i>Inusité</i>

Il ne peut y avoir d'ambiguïté avec ce contexte si la dernière enchère adverse est à Sans-Atout et que la surenchère à Sans-Atout Inusité est au niveau 2. Le niveau 3 correspond au 3 SA Inusité pour 1 mineure (3 SA faible).

**

1.10.5 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT APRÈS UNE OUVERTURE FORTE AU NIVEAU 2

Il s'agit d'une situation plutôt rare mais plausible. La surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité au niveau 2 offre au défenseur-répondant deux couleurs en vue d'un fit ou pour l'entame.

Ex. 1.10.5 5^{ième} contexte: Sans-Atout après une Ouverture "2 Fort"

	1	2	3	4	
:1	2 <i>Tr</i>	2 SA	...	...	= <i>Inusité</i>
:2	2 Pi	2 SA	...	...	= <i>Inusité</i>
:3	2 <i>Tr</i>	Passe	2 Ca	2 SA	= <i>Inusité</i>

Commentaires :

- :1 Le joueur #1 a annoncé 2 *TRÈFLES FORT* qui est une ouverture conventionnelle (artificielle) signifiant une **main forte** en ouverture.
- :2 Le joueur #2 a annoncé une Ouverture *Forte* Standard (à Pique); cela ne change rien au contexte d'une Surenchère à Sans-Atout Inusité.
- :3 Même s'il y a une réponse qui est faite suite à l'une de ces deux catégories d'ouverture forte, il est encore possible de déclarer un Sans-Atout Inusité pour le défenseur en quatrième position surtout si le répondant adverse a déclaré avoir un très faible pointage en annonçant la réponse artificielle par échelon à 2 *Carreaux*.

1.10 -175

SECTION PRATIQUE 1.10

Ex. 1.10:1 Que déclarez-vous avec chacune des mains si la séquence des enchères se déroulent de la manière suivante?

		1	2	3	4
		1 Tr	Passe	1 Pi	Vous
a)	5	b)	5	c)	R
	R D		D		D
	A V 5 4 2		R D 8 7 6		V 9 7 6 5 4 2
	D 9 5 4 3		D V 9 8 5 4		A R D 9

Réponses:

- a) **2 Carreaux :** Cette main contient 12 PH + 2 PL et seulement une couleur quatrième spécifiée Équivalente à Carreau (qui équivaut à une 5^{ième} robuste), on peut pas qualifier cette main pour le Sans-Atout Inusité. Il faut cependant déclarer une défense par annonçant une Surenchère d'ouverture au niveau 2 sans saut.
- b) **2 SA :** Il y a 10 PH + 3 PL, une couleur cinquième spécifiée à Carreau et une couleur quatrième Équivalente à Trèfle. N'oubliez pas qu'une couleur quatrième Équivalente avec une Dame doit posséder deux PH et 2 cartes supplémentaires. Cette main rencontre bien les exigences pour une enchère à Sans-Atout Inusité mais le contexte le permet-il ? Oui, parce que la Surenchère d'ouverture à Sans-Atout peut se faire à **saut** au niveau 2.
- c) **2 Carreaux :** Il y a 15 PH + 3 PL, avec un suite quatrième spécifiée à Trèfle ainsi qu'un suite sixième sans aucun GH. On ne peut qu'annoncer une Surenchère d'ouverture à la couleur sans saut à Carreau (*défense Standard*).

Ex. 1.10:2 Que déclarez-vous avec la main suivante dans chacune des situations d'enchères qui sont présentées?

R 6
 D
 A D 10 5
 R V 9 7 4

	1	2	3	4
a)	1 Pi	Passe	2 Pi	Vous
b)	3 Co	Vous	...	...
c)	1 Tr 1 Pi	Passe Passe	1 Ca 2 Pi	Passe Vous
d)	1 Tr	Passe	1 Pi	Vous
e)	1 Ca	Passe	2 Ca	Vous

Réponses:

- a) **2 SA :** Il y a 15 PH et 1 PL avec une suite quatrième spécifiée à Carreau et une suite quatrième Équivalente à Trèfle. Ces deux suites sont à la limite requise pour une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité. Ce ne sont pas les suites courtes qui importent car elles sont "incluses" dans les exigences (suites spécifiées quatrième). Le fit en Majeure des opposants constitue un contexte Inusité.
- b) **Passe :** Aucun des cinq contextes inusités n'est présent. Déclarer une Surenchère d'ouverture à 3 SA affirme toujours un **3 SA faible**, c'est-à-dire un 3 *Sans-Atout Inusité pour 1 couleur mineure*.

1.10 Le Sans-Atout Inusité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Passe :** Lorsque les 2 mineures sont annoncées, il n'est plus indiqué d'utiliser le Sans-Atout Inusité. Toute annonce à Sans-Atout serait naturelle tout en spécifiant qu'il y a des arrêts suffisants dans les couleurs adverses. Cependant il faudrait avoir une distribution du pointage et des cartes mieux balancée.

2 SA, au deuxième tour, il y a fit en Majeurs chez les opposants. Il est alors correct d'essayer de voler le contrat adverse en offrant deux bonnes suites en mineure.

- d) **2 SA :** L'annonce adverse d'une seule couleur mineure n'invalide pas le Sans-Atout Inusité. Ici le **contexte Inusité** est le saut d'enchères à Sans-Atout.

- e) **Passe :** Une surenchère d'ouverture sans saut à 2 SA sur un fit en mineure prendrait une signification naturelle. Ici, il faut tout simplement Passer.

Le système de réponse pour cette convention est explicité dans le **Chapitre 7** au **Thème 7.2**.